



CONTRAINTES
DE NAVIGATION



CONTRAINTES
ACCES VOITURE ET
STATIONNEMENT

AVIS AUX NAVIGATEURS

Avis N°17/2025 – Objet : feu d'artifice du 14 juillet

Les plaisanciers et les utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Un périmètre de sécurité est mis en place dans le cadre du tir du feu d'artifice du 14 juillet à partir de la mer.

Préparation : une zone de sécurité est mise en place à Port-Neuf, du dimanche 13/07/2025 à 07h00 au mardi 15/07/2025 à 17h00. Pendant cette période, l'accès en voiture, l'usage de la cale, l'accès aux bateaux de plaisance au mouillage et la navigation seront interdits dans un périmètre de 150 mètres autour de la barge servant de pas de tir.

Mis en place : la plateforme de tir sera remorquée le 14/07/2025 à partir de 19h00. Une distance de sécurité de 150 mètres du convoi devra être respectée en tout temps.

Tir : Le pas de tir est situé au nord-est de la tour Richelieu, au point : 46°08.899'N 001°10.300'W.

La navigation est interdite dans un rayon de 150 mètres autour de la plateforme de tir du 14/07/2025 11h00 jusqu'à la levée du dispositif, prévu 30 minutes après la fin du tir.

La circulation, le stationnement et le mouillage de tout navire sont interdits dans la zone de sécurité, celle-ci sera délimitée par la présence de bateaux de sécurité et de bouées rouges.

Report : En cas de condition météo ne permettant pas le tir le 14/07/2025, l'ensemble du dispositif et des contraintes seront prolongés de 24h. À tout moment, les conditions météo peuvent entraîner une modification du dispositif ou des horaires.

Il est demandé à tous les usagers de se conformer aux consignes des agents du port ou des forces de l'ordre.

Pour rappel, le mouillage de tout navire est interdit dans le chenal. Nous vous rappelons également que le tir de fusées est formellement interdit, y compris dans la nuit du 14 juillet à bord des navires de plaisance, sauf en cas d'urgence.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 24/06/2025

Patrice BERNIER

Maître de port principal

Service sûreté portuaire et événementiel

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel

RÉGIE DU PORT - Avenue de la Capitainerie, 17026 La Rochelle Cedex 1 - France. Tél.: 05 46 44 41 20 / VHF Canal 9 - capitainerie@portlarochelle.com